

**Question :**

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

Sur quelles bases la variante retenue pour le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, notamment le nombre d'éoliennes et la puissance installée, a-t-elle été sélectionnée dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01?

**Proposition de réponse :**

Le nombre d'éoliennes n'est pas un paramètre intervenant directement dans l'évaluation des soumissions. C'est plutôt la puissance contractuelle de 147,2 MW, qui est égale à la puissance installée. Dans le cas de la variante retenue du projet Ste-Marguerite, la puissance installée est le produit de 46 éoliennes de 3,2 MW chacune.

De manière plus générale, le processus de sélection, qui fut pré-approuvé par la Régie de l'Énergie, se résume comme suit :

- Dans le cadre de l'**Étape 1**, toutes les offres reçues sont évaluées sur la base d'exigences minimales énoncées à l'art. 2.2 du document d'appel d'offres A/O 2013-01.
- À l'**Étape 2**, toutes les soumissions jugées conformes aux exigences minimales ont été évaluées individuellement sur la base des critères monétaires et non monétaires suivants qui totalisaient 100 points, suivant les critères présentés à l'art. 2.3 du document d'appel d'offres A/O 2013-01. Seules les soumissions les mieux classées sont retenues pour passer à l'étape 3.
- À l'**Étape 3**, toutes les combinaisons possibles sont constituées à partir des soumissions les mieux classées à l'étape 2.
  - Le but de cette étape était de choisir la combinaison de soumissions la moins coûteuse pour atteindre le bloc 450 MW recherchés. Il s'agit du coût total le plus bas, incluant le coût de l'énergie et le coût de transport (i.e. raccordement du parc, renforcement du réseau, pertes électriques);
  - 3 projets de parcs éoliens ont été retenus au terme de ce processus, soit Nicolas-Riou (224,4 MW), Roncevaux (74,8 MW) et Mont-Sainte-Marguerite (147,2 MW), les 2 premiers étant situés dans la région du Bas-St-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;